

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **1 055 355** DT et un résultat de la période de **17 940** DT

I – Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 31 Décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2025, 20.68 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 0,68 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 837 078 DT au 31 Décembre 2025, et représente une quote-part de 79.32 % de l'actif de la société Sicav Security, soit 0,68 % en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 2 Février 2026

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN
ARRETE AU 31-12-2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	31/12/2025	31/12/2024
-			
<u>ACTIF</u>			
-			
AC1 - Portefeuille titres		837 078	724 733
AC1a Actions, valeurs assimilées	4.1	375 763	183 788
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	461 315	540 946
AC1c Autres valeurs		-	
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		218 277	290 362
AC2a Placements monétaires	4.4	-	-
AC2b Disponibilités		218 277	290 362
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		1 055 355	1 015 096
-			
<u>PASSIF</u>			
-			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	4 069	910
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	122	273
Total Passif		4 190	1 184
-			
<u>ACTIF NET</u>			
-			
CP1 Capital	4.8	1 010 379	967 792
CP2 - Sommes distribuables		40 786	46 120
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	48
CP2b Sommes distribuables de la période		40 753	46 072
Actif Net		1 051 165	1 013 912
Total Passif et Actif Net		1 055 355	1 015 096

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.3	9 309	48 662	10 230	46 523
PR1a Dividendes		0	10 783	0	8 877
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 309	37 880	10 230	37 646
PR2 Revenus des placements monétaires	4.5	2 196	4 284	1 158	7 817
Total Revenus des Placements		11 505	52 947	11 389	54 341
CH1 Charges de gestion des placements	4.9	(3 111)	(12 000)	(2 755)	(11 235)
Revenus Nets des Placements		8 394	40 946	8 633	43 105
CH2 Autres charges	4.10	(261)	(1 701)	(400)	(1 641)
Résultat d'Exploitation		8 133	39 245	8 233	41 464
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		0	1 508	515	4 608
Sommes distribuables de la Période		8 133	40 753	8 748	46 072
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	(1 508)	(515)	(4 608)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(1 633)	4 390	829	2 230
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		11 440	19 560	0	0
Résultat Net de la Période		17 940	63 196	9 062	43 694

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	17 940	63 196	9 062	43 694
AN1a -	<u>Résultat d'exploitation</u>	8 133	39 245	8 233	41 464
AN1b -	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 633)	4 390	829	2 230
AN1c -	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11 440	19 560	0	0
AN1d -	Frais de négociation de titres		0	0	0
AN2 -	<u>Distributions de dividendes</u>	0	(43 721)	0	(35 567)
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	0	17 777	(9 240)	(5 833)
AN3a	<u>Souscriptions</u>	133 764	321 110	120 993	605 864
CSS	Capital	126 011	304 828	115 299	583 893
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	2 657	5 281	189	119
RSD	Régularisation des sommes distribuables	5 096	11 001	5 505	21 852
AN3b	<u>Rachats</u>	(133 764)	(303 135)	(130 233)	(611 697)
CSR	Capital	(126 011)	(287 055)	(125 098)	(581 374)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(2 656)	(4 417)	(144)	(990)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(5 097)	(11 861)	(4 991)	(29 333)
	<u>Variation de l'actif net</u>	17 940	37 252	(179)	2 293
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	Début de période	1 033 225	1 013 911	1 014 090	1 011 618
AN4b	Fin de période	1 051 165	1 051 165	1 013 911	1 013 911
AN5 -	<u>Nombre de Parts</u>				
AN5a	Début de période	57 447	56 411	56 983	56 264
AN5b	Fin de période	57 447	57 447	56 411	56 411
	<u>Valeur liquidative</u>	18.298	18.298	17.974	17.974
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	6.89%	6.35%	3.96%	4.68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n° 99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES). Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2025 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 375 763 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
	Actions	47 725	256 280	328 610	31.26%
TN0003400058	AMEN BANK	1 100	50 522	54 713	5.20%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	35 401	40 052	3.81%
TN0001800457	BIAT	200	21 675	22 099	2.10%
TN0002200053	BT	7 000	40 540	44 247	4.21%
TN0007400013	CARTHAGE CIMENT	27 614	51 681	51 638	4.91%
TN0001100254	SFBT	6 917	26 380	86 594	8.24%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 294	30 082	29 268	2.78%
	Titres OPCVM	427	45 136	47 153	4.49%
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	47 153	4.49%
	Total	48 152	301 417	375 763	35.75%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours de la troisième trimestre 2025 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/10/2025	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2025
Actions	232 085	205 665	192 909	181 469	11 440	256 280
AMEN BANK	17 932	32 590	-	-	-	50 522
ATTIJARI BANK	17 100	18 301	-	-	-	35 401
BIAT	-	21 675				21 675
BT	-	40 540				40 540
CARTHAGE CIMENT	69 799	30 844	48 930	48 962	32	51 681
CITY CARS	15 970	0	15 360	15 970	610	-
ICF	33 099	4 523	36 536	37 622	1 086	-
ONE TECH HOLDING	10 300	22 420	33 266	32 720	546	-
SAH	5 025		7 314	5 025	2 289	-
SFBT	8 191	18 189				26 380
TELNET HOLDING	28 604	8 483	6 800	7 005	205	30 082
TPR	10 056		20 140	10 056	10 084	-
UNIMED	16 009	8 100	24 563	24 109	454	-
Total	232 085	205 665	192 909	181 469	11 440	256 280

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 461 314 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Emprunts d'Etat</u>		3 500	330 000	338 606	32.21%
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	500	50 000	51 160	4.87%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	40 000	41 631	3.96%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	40 000	40 877	3.89%
TN0008000895	EMP NAT TR2	2 000	200 000	204 938	19.50%
<u>Emprunts des sociétés</u>		2 000	120 000	122 708	11.67%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2	500	30 000	30 542	2.91%
TN0002100907	TLF 2024-2	1 000	80 000	81 951	7.80%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	10 000	10 216	0.97%
Total		5 500	450 000	461 314	43.89%

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 309 DT pour la période allant du 01 Octobre 2025 au 31 Décembre 2025 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des actions (Dividendes)	0	10 783	0	8 877
Revenus des Emprunts d'Etat	-918	13 484	6 423	25 822
Revenus des Emprunts de Sociétés	10 227	24 395	3 808	11 825
Total	9 309	48 662	10 230	46 523

4.4 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31 Décembre 2025.

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2196 DT pour la période allant du 01 Octobre 2025 au 31 Décembre 2025 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2025 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des placements à terme	2 196	4 284	1 158	7 817
Total	2 196	4 284	1 158	7 817

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire (ex. COFIB CAPITAL FINANCES). Elle s'élève à 4 069 DT au 31 Décembre 2025 contre 910 DT au 31 Décembre 2024.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source.

Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
TCL à payer	-126	25
Retenue à la Source	172	172
Redevance CMF	76	76
Total	122	273

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Octobre 2025 au 31 Décembre 2025 s'élève à 17 940 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	9 807
Variation de la part Revenu	8 133
Variation de l'Actif Net	17 940

Les mouvements sur le capital au cours de la troisième trimestre 2025 se détaillent ainsi :

Désignation	Capital au 30/09/2025	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2025
Montant	985 565	133 779	(133 779)	985 565 (*)
Nombre de titres	57 447	7 345	7 345	57 447
Nombre d'actionnaires	29	0	-1	28

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/10/2025. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/10/2025 au 31/12/2025).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2025
Capital sur la base part de capital de début de période	985 565
Variation des +/- values potentielles sur titres	4 390
+/- values réalisées sur cession de titres	19 560

Frais de négociation de titres	0
Régul des sommes non distribuables de la période	863
Capital au 31/12/2025	1 010 379

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	3 111	12 000	2 755	11 235
Total	3 111	12 000	2 755	11 235

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et UNION CAPITAL (ex. COFIB CAPITAL FINANCES), prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de la quatrième trimestre 2025 s'élève à 3 111 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES).

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevance CMF	261	1 008	231	944
TCL	-	15	29	137
Autres Impôts et Taxes	-	439	-	420
Services bancaires et assimilés	-	239	140	140
Total	261	1 701	400	1 641